



Battues Sangliers

Règlement - Consignes de Sécurité

La Chasse est un loisir, le respect des règles de sécurité, la courtoisie et la convivialité en font un plaisir

Vous êtes seul responsable de vos tirs et de leurs conséquences.

a) Permis de chasse et règlement de tir :

Avant la chasse, vous êtes à **l'heure au rond** et écoutez les consignes de tir donné pour la journée.

Seuls les **chasseurs enregistrés** sur la **feuille de battue** et **présents au rond** participent à la **battue**.

Vous êtes détenteur et **porteur** de votre **attestation d'assurance** et du **permis de chasse validé** suivant la réglementation pour la chasse du grand gibier en **Loire atlantique**.

Les fusils ou carabines semi-automatiques sont interdits

Vous devez être muni d'un couteau de chasse et d'une trompe.

Vous tirez obligatoirement à balle

En battue, l'utilisation du « stecher » est interdite.

Vous tirez les sangliers sans limitation s'ils sont seuls.

En groupe tirez systématiquement les plus petits (bêtes rousses).

Doublés autorisés sur marcassins et bêtes rousses.

En aucun cas, ne tirer sur une laie suitée, une laie meneuse ou un marcassin en livré.

Si vous pensez avoir raté un animal, vous doublé celui-ci en aucun cas un autre animal.

b) Déplacements

Tout déplacement en véhicule doit se faire arme vide, démontée et sous étui.

Tout déplacement à pied doit se faire arme déchargée, bascule ou culasse ouverte.

Tout déplacement se fait **en silence**.

Une arme fermée est toujours considérée comme chargée.

c) Au Poste

Vous portez **obligatoirement** un gilet jaune fluorescent (ce non respect entraîne l'exclusion immédiate de la battue)

Votre chef de ligne vous donnera toutes les consignes particulières et vous mènera à votre poste que **vous ne quittez pas avant la fin de la battue**.

Vous ne chargez votre arme que lorsque vous vous êtes assuré de la position de vos voisins et après **avoir matérialisé l'angle vital des 30°**, à **l'intérieur duquel tout tir est considéré comme dangereux**.

Vous ne changez de coté que lorsque votre chef de ligne vous l'indique après le passage des chiens et des piqueux, vous répétez la consigne à vos voisins.

Votre tir doit être **fichant, à courte distance, au rembuché** après le passage de l'allée.

Vous tirez exclusivement l'animal de chasse après l'avoir identifié et en respectant les consignes données.

Vous gérez votre gibier et votre tir afin d'éviter tout danger pour les autres.

Vous ne tirez que sur **un gibier parfaitement identifié** (pas de tir hasardeux)

Vous ne **tirez jamais dans la traque ni un animal rentrant.**

Vous ne **balayez jamais la ligne de tir avec votre arme.**

Vous ne tirez pas en direction des routes et des bâtiments.

Vous ne tirez pas au delà de vos voisins.

Vous annoncez impérativement les animaux

Après chaque tir vous annoncez.

Vous répétez les annonces pour vos voisins.

Le contrôle du tir a lieu après le signal de fin de traque.

Vous attendez votre chef de ligne pour contrôler votre tir.

Vous déchargez votre arme dès la sonnerie de fin de battue.

d) La Traque

Le chef de battue est seul habilité à autoriser l'arrêt des chiens par un chasseur posté. Cette action ne se fait en aucun cas à l'initiative du chasseur posté.

Si le chasseur doit arrêter les chiens, il décharge d'abord son arme et reste aux abords immédiats du poste (5 à 10 mètres au maximum). Il ne court pas après les chiens pour les attraper. Lors de cette action, le port du **gilet fluorescent est obligatoire.**

En cas de ferme, **un chasseur posté ne se déplace pas pour servir un ferme** sauf ordre spécifique du chef de battue.

En fin de battue, les douilles sont systématiquement ramassées.

Les piqueux et chefs de lignes portent un gilet **fluorescent orange**

Le chef de traque sonne le début et la fin de traque.

Code des sonneries :

1 Coup long	Début de battue
1 Coup long + rigodon	Fin de Battue
3 Coups	Renard
4 Coups	Chevreuil
5 Coups	Sanglier
7 Coups	Lait suitée
10 Coups après fin battue	Appel à l'aide en cas d'incident

La mort s'annonce par la **sonnerie de l'animal plus un rigodon.**

Vous pensez avoir **blessé** un animal, l'annonce commence par le **rigodon puis la sonnerie de l'animal.**

e) Après la battue

Après la sonnerie de fin de battue, les armes doivent immédiatement être déchargées

A ce moment seulement, les tireurs peuvent se déplacer et vérifier avec le chef de ligne très minutieusement **tous leurs tirs** (impact de la balle, recherche d'indices de blessures, poils, sang, os) cela même si l'animal n'a pas marqué ou changé d'allure au tir

Vous balisez si présence d'indices ou soupçon d'atteinte, vous l'informez de tout ce qui s'est passé à votre poste (gibier sauté, tiré, etc.)

Vous videz votre gibier sur place

Vous participez au transport du gibier et au chargement de celui-ci

Vous aidez en toute circonstance à la récupération des chiens

En rentrant au repos vous assistez au tableau

Vous avez le devoir pour la sécurité de tous, de faire remarquer une infraction

Le risque de la chasse en commun est accepté par le fait même de la participation à cette chasse.

Tout recours éventuel ne pourra être exercé que contre le seul auteur de l'acte dommageable.